

Bonjour,

**PRA :**

Malgré votre réponse négative lors du CHS- CT du 12 mai, nous maintenons qu'une information générale d'un présentiel par structure ne permet pas de vérifier le niveau de présence. Qui plus est quand ces structures sont classées par missions.

La mise en place du PRA dans les jours qui viennent nous fait craindre une augmentation trop importante du nombre d'agents dans les services. Pour preuve, certains collègues en ASA « personnels vulnérables » ont été contactés par leur responsable pour leur dire qu'ils reprendraient dès le 18 mai en présentiel !

Nous vous demandons,

- Quels services peuvent respecter la distanciation physique sans plannings de rotation ?
- Combien d'agents sont concernés par cette reprise au 18 mai en présentiel par service ?
- Combien d'agents sont empêchés par service ?

**Autorisation spéciale d'absence en lien avec le covid 19 (garde d'enfants et personnel vulnérable) :**

Il semble que tous les responsables n'ont pas bien compris le but de la prise de contact avec les agents de leur service, à mettre en lien avec les plans d'organisation spatiale.

Pouvez-vous confirmer qu'à partir du 18 mai, tous les agents qui télétravaillent, qui sont en garde d'enfants, qui sont vulnérables et/ou qui vivent avec une personne vulnérable, ne retournent pas dans les services quelque soit les missions. Pour les autres, il faut que la distanciation physique de 2 mètres soit respectée. Si celle-ci ne l'est pas, des plannings de rotation doivent être mis en place dans les services.

**Nouveau Réseau de Proximité :**

Nous insistons sur la nécessité d'annoncer localement la suspension de ce projet. Le DG a confirmé mardi cette suspension le 12 mai lors de la conférence téléphonique avec les organisations nationales, allant même jusqu'à annoncer qu'un CTR devra se tenir pour en discuter.

**Vous devez, vous aussi, avoir une communication claire en ce sens envers les agents du département. Pour Solidaires Finances Publiques, l'annonce du report de toutes les opérations prévues en Isère doit être officialisée.**

Les agents doivent savoir quelle sera leur situation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour, si ils le souhaitent, participer au mouvement local de mutation, quand la date limite de dépôt sera connue. En effet, le projet de NRP a un impact sur les futures affectations locales, notamment au regard des règles de priorité.

Les restructurations en cours ne peuvent que fragiliser la DGFIP : Il faut stopper toutes les opérations de restructurations et en finir avec tout ce qui affaiblirait la DGFIP, ce qui suppose de stopper le NRP. Et le même raisonnement vaut pour les suppressions d'emplois.

**Mouvement d'affectations locales :**

Avez-vous avancé sur un calendrier prévisionnel pour la tenue des réunions informelles ?  
Avez-vous une idée de la date limite de dépôt des demandes pour les collègues ?

### **Arrivée des stagiaires:**

La date d'installation des inspecteurs stagiaires (14 en Isère) est prévue au 08 juin. Les 28 contrôleurs stagiaires arrivent le 2 juin. Pour maintenir la distanciation physique dans nos services, il se pourrait que tous les stagiaires attendus ne puissent pas être affectés en présentiel dans les services.

Quel dispositif avez-vous envisagé pour permettre à ces collègues, au regard des conditions exceptionnelles de cette année, de bénéficier de toute l'aide nécessaire dans l'exercice de leurs missions ?

En cas de présence dans le service, la distanciation physique étant primordiale, comment envisagez-vous le soutien technique habituel (souvent assuré par un collègue proche) ?

Au 2 juin comme au 8 juin, le virus circulera toujours et les configurations mises en place dans le cadre du PRA seront sans doute identiques...

### **Ojectifs 2020 (CREP) :**

Certes ce sujet est bien loin des préoccupations actuelles mais nous tenons d'ores et déjà à l'évoquer.

En effet, toutes les missions ont pris du retard et sont assurées dans des conditions particulièrement difficiles. Le risque est important de ne pouvoir atteindre les objectifs d'ici la fin de l'année. Les missions prioritaires sont également particulièrement compliquées à assurer.

Pour notre part, si les objectifs de tous les services devaient être maintenus comme si cette crise exceptionnelle n'avait pas existé, nous craignons une pression insupportable avec des conditions de travail considérablement dégradées (et sans aucun doute des droits spoliés). Les agents ne doivent être pénalisés.

Nous serons vigilants pour que cela ne se produise pas, car nous affirmons ce qui devrait être une évidence : les objectifs doivent être revus à la baisse et appréhendés avec la plus grande souplesse.

Cordialement,

Pour la section

Isabelle FERRUCCI